



## Harcèlement scolaire, le rôle des enseignants en débat



Le député Erwan Balanant (Modem) égraine 120 propositions pour lutter plus efficacement contre le harcèlement scolaire. LEV DOLGACHOV/SYDA PRODUCTIONS/STOCK ADOBE

C'est un rapport copieux qui est remis ce 13 octobre aux ministres de l'éducation et de la justice. Au fil de près de 200 pages, le député Erwan Balanant (Modem) dresse un état des lieux du harcèlement scolaire en France et égraine 120 propositions pour lutter plus efficacement contre ce phénomène.

Si le député analyse le problème sous toutes ses formes – harcèlement sexuel, cyberharcèlement, etc. — et propose des mesures fortes, comme la création d'un délit de harcèlement scolaire passible de 2 ans de prison, il met aussi en lumière le rôle paradoxal des professeurs dans la mise en place de ces phénomènes. « Les enseignants (ne sont) pas toujours à même de détecter les situations de harcèlement scolaire, avance-t-il. Plus alarmant encore, dans certains cas, (ils) contribuent à la propagation de ces violences, de manière active : en initiant ou en alimentant ce harcèlement. »

« Les professeurs veulent pas délibérément nuire »

Le constat n'est pas nouveau. Il était déjà au cœur d'un premier rapport en 2004, remis au ministre de l'éducation de l'époque. Depuis, le Défenseur des droits alerte régulièrement sur le sujet. « Il ne faudrait néanmoins pas imaginer que les professeurs veulent délibérément nuire aux enfants », relativise la pédopsychiatre Nicole Catheline qui a été auditionnée dans le cadre du rapport parlementaire.

→ ANALYSE. Une enseignante mise en examen pour harcèlement sur une élève

Dans le groupe de soutien aux enseignants qu'elle anime à Poitiers, elle constate que le harcèlement s'insinue surtout dans des pratiques pédagogiques maladroites. « Un cas typique est celui d'un professeur de CP qui juge tel enfant timide et considère qu'il a besoin d'être "secoué". Il peut, pour cela, lui demander de lire devant tout le monde même s'il ne sait pas bien le faire. Ce faisant, il humilie l'élève et montre implicitement aux autres l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Ainsi, et très involontairement, il peut contribuer à créer un bouc émissaire. » Pour lutter contre ces dérives, la pédopsychiatre estime que les établissements devraient organiser des temps de parole entre enseignants, où chacun pourrait vider son sac, avouer ses difficultés de discipline et demander conseil quand le courant ne passe pas avec tel ou tel enfant.

Un droit de regard dans la vie de la classe

Cette idée d'un droit de regard dans la vie de la classe est aussi défendue par Jean-Pierre Bellon, ancien professeur de philosophie, fondateur de l'Association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élève. « Il faut que l'ensemble du personnel éducatif se permette d'intervenir dans une classe où il y a un problème », estime-t-il.

Surtout, « il y a une perspective française très particulière sur ces questions, estime-t-il. Les pays qui ont pris en charge le plus tôt la question du harcèlement sont aussi ceux qui mettent le bien-être de l'enfant au centre de leur pédagogie. L'école française ne s'est pas construite comme cela. Il faut bien voir que beaucoup de professeurs ont fait des prépas où l'humiliation est la règle. Or on reproduit ce qu'on a vécu. »

Pour tenter d'améliorer les choses et de mieux impliquer les enseignants, le rapport d'Erwan Balanant parie sur la formation initiale. Il souhaite « renforcer la formation des enseignants dans les domaines de la gestion de classe, de la psychologie de l'enfant et de la détection des signaux faibles de certains malaises ».